

Mairie de Bourg-Saint-Bernard

Compte-rendu du conseil municipal

2 décembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de BOURG-SAINT-BERNARD, convoqué régulièrement, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS

- 1 Délibération optionnelle pour les petits travaux électriques urgents
- 2 Décision Modificative n°12
- 3 Délibération service mutualisé Autorisation des Droits du Sol (ADS) : Adoption de la convention 2020 – 2023.

INFORMATIONS – DISCUSSIONS

- 1 Explication, par notre AMO Thomas DIGARD, sur l'acceptation du devis, en plus-value, de l'entreprise MALET pour les travaux du réseau pluvial du groupe scolaire.
- 2 Vente parcelle « Cité jardins »

La séance a été publique.

Étaient présents :

- Mesdames Cesses Évelyne, Lahoz Christine, Jalabert Chantal, Le Joly Sylvie, Oriol Andrée, Vivoux Véronique, Raido Sandrine
- Messieurs Zenatti Paul et Ribault Jean-Paul

Excusés :

- Monsieur Dubois Philippe a donné pouvoir à Madame Cesses Evelyne pour prendre part aux votes et aux délibérations
- Monsieur Parker David a donné pouvoir à Madame Raido Sandrine pour prendre part aux votes et aux délibérations

Absents :

- Messieurs Espitalier Fabrice, Jam Claude et Salviac Daniel

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Le Joly

DELIBERATIONS

1 Délibération optionnelle pour les petits travaux électriques urgents

Comme chaque année, le SDEHG propose à chaque commune de prendre une délibération annuelle de principe afin de fixer une enveloppe financière d'un montant maximum de 10 000 €, couvrant les petits travaux urgents. L'étude et le chiffrage de ces interventions seront réalisés, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider la délibération annuelle pour les petits travaux électriques urgents.

RÉSULTATS

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages « abstention » : 0

Nombre de suffrages « non » : 0

Nombre de suffrages « oui » : 11

2 Décision Modificative n°12

Au vu des Restes à Réaliser 2019 et afin de pouvoir continuer à payer les factures des travaux du groupe scolaire entre le 1er janvier 2020 et le vote du budget 2020, il est nécessaire d'abonder le compte 2313 op 283. Il est proposé de virer 350 000€ du compte 615221 vers le 2313 op 283.

A ce jour, les crédits restant au compte 2313 op 283 sont de 56 413.49€

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider cette décision modificative n°12

RÉSULTATS

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages « abstention » : 0

Nombre de suffrages « non » : 0

Nombre de suffrages « oui » : 11

3 Délibération service mutualisé Autorisation des Droits du Sol (ADS) : Adoption de la convention 2020 – 2023.

Une nouvelle convention doit être établie entre la commune et la communauté des communes Terres du Lauragais, à partir du 1^{er} janvier 2020, pour le traitement des dossiers d'urbanisme.

Pour rappel, le maire reste l'autorité compétente pour la délivrance de toutes autorisations de droit de sol.

Mme le Maire demande au Conseil de reporter ce point à une séance programmée avant la fin de l'année 2019. Une expertise de la convention par des tiers n'est pas à ce jour finalisée. Il sera envoyé pour parfaite connaissance la version en cours de la convention signée entre l'intercommunalité et la commune.

DISCUSSION-INFORMATION

1- Explication, par notre AMO Thomas DIGARD, sur l'acceptation du devis, en plus-value, de l'entreprise MALET pour les travaux du réseau pluvial du groupe scolaire.

- Compte-tenu des observations de l'AMO, le conseil municipal émet un avis favorable sur le paiement de la prestation de l'entreprise MALET
- M. Zenatti rappelle qu'il est important d'être vigilant sur l'amélioration de l'aménagement de tout à l'égout en prévoyant une conduite de réseau au niveau du chemin du Moulin

2- Vente parcelle « Cité jardins »

- Une régularisation du cadastre doit être réalisée sur la parcelle privée G 423 pour finaliser la vente des parcelles à Cité Jardins.

3- Goûter des aînés

Le **goûter des aînés** est prévu le 14 décembre 2019.

La séance est levée à 22h40